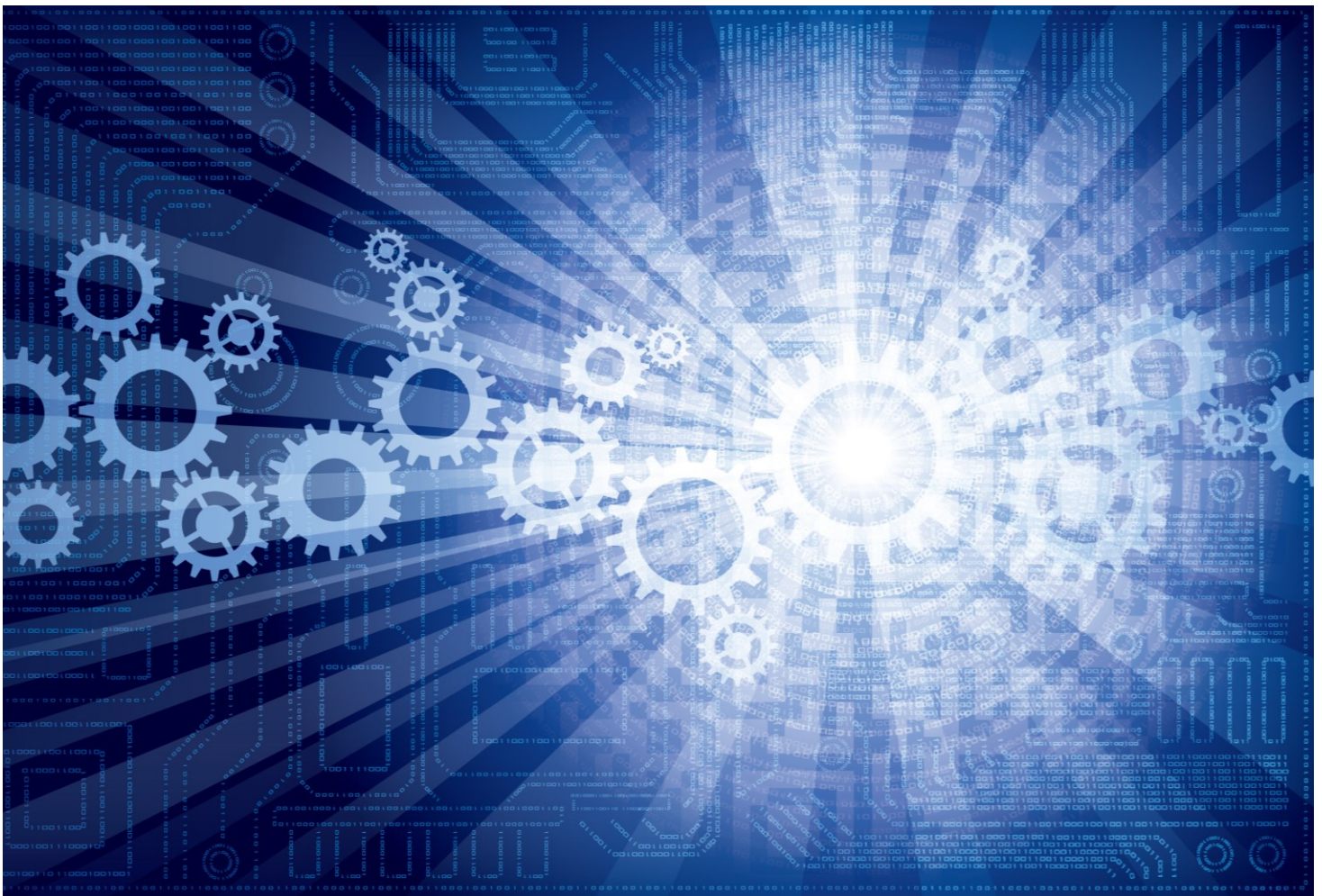


# Volet Information

## Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes

### Architecture d'entreprise gouvernementale 3.3





Volet Information

# **Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes**

---

Architecture d'entreprise gouvernementale 3.3

Cette publication a été réalisée  
par le Dirigeant principal de l'information  
et produite en collaboration avec la Direction des communications.

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet  
du Conseil du trésor et de son secrétariat  
en vous adressant à la Direction des communications  
ou en consultant son site Web.

Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor  
2<sup>e</sup> étage, secteur 800  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529  
Sans frais : 1 866 552-5158

[communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)  
[www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – juin 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-78784-6

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2017

# Table des matières

1.	INTRODUCTION	1
1.1	LE GUIDE	1
1.2	QU'EST-CE QU'UNE DONNEE OUVERTE?	1
1.3	LE PLAN D'ACTION POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT 2017-2019	1
2.	LES BENEFICES DES DONNEES OUVERTES	2
3.	ROLES ET RESPONSABILITES	3
3.1	LE REpondANT EN GOUVERNEMENT OUVERT	3
3.2	LE GROUPE DE TRAVAIL POUR L'IDENTIFICATION, LA PRIORISATION ET LA DIFFUSION DES DONNEES OUVERTES	3
3.3	L'EQUIPE EN GOUVERNEMENT OUVERT DU SCT	4
4.	LE PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES DONNEES OUVERTES	4
4.1	IDENTIFICATION DES SOURCES D'INFORMATION	4
4.2	DESCRIPTION PRELIMINAIRE DES JEUX DE DONNEES POTENTIELS	5
4.3	PRIORISATION DES JEUX POTENTIELS	7
4.4	CONSTRUCTION DU CALENDRIER	9
5.	PREPARATION DES JEUX DE DONNEES	9
5.1	DETERMINATION DES CHAMPS	10
5.2	EXTRACTION DES DONNEES	10
5.3	DOCUMENTATION DU JEU (METADONNEES)	10
6.	DIFFUSION DES DONNEES OUVERTES	11
6.1	ACCEDER A DONNEES QUEBEC	11
6.2	DEPOT D'UN JEU DE DONNEES SUR DONNEES QUEBEC	11

6.3	VERIFICATIONS	11
6.4	TRANSFERT EN PRODUCTION	11
ANNEXE I	CONTRIBUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'IDENTIFICATION LA DETERMINATION, LA PRIORISATION ET LA DIFFUSION DES DONNEES OUVERTES A CHACUNE DES ETAPES	12
ANNEXE II	OPEN DATA INDEX	13
ANNEXE III	NORMES INTERNATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT	18
ANNEXE IV	SE CREER UN COMPTE SUR DONNEES QUEBEC (ORGANISATIONS PARTICIPANTES ET UTILISATEURS)	19
ANNEXE V	AIDE-MEMOIRE « JEUX DE DONNEES ET RESSOURCES »	20
BIBLIOGRAPHIE		24
	TEXTES LEGISLATIFS	24

## Liste des figures

FIGURE 1	OUTIL D'AIDE A LA PRIORISATION DE LA DIFFUSION DES JEUX DE DONNEES	9
----------	--	---

## Liste des acronymes et des sigles

AEG	Architecture d'entreprise gouvernementale
PGO	Partenariat pour un gouvernement ouvert
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SEAO	Système électronique d'appel d'offres

## Historique et mises à jour prévues

Version de l'AEG	Statut	Modifications
	Juillet 2016	Version préliminaire n° 1
	Décembre 2016	Version préliminaire n° 2
	Avril 2017	Version préliminaire n° 3
3.3	Juin 2017	Première publication
4.x	2018	Mise à jour en fonction du plan d'action pour un gouvernement ouvert 2017-2019 (à venir)

La version officielle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informatiionnelles/architecture-dentreprise-gouvernementale/>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Le Guide

Le **Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes** soutient la mise en œuvre du gouvernement ouvert et de la Stratégie gouvernementale en TI. Son premier objectif est d'orienter et d'accompagner les organisations dans l'identification, la priorisation et la mise en ligne de données ouvertes.

Ce guide est destiné aux répondants en gouvernement ouvert ainsi qu'aux intervenantes et intervenants et aux spécialistes des domaines d'affaires qui participent au processus de priorisation et de diffusion des données ouvertes. Il se veut un cadre de référence et d'accompagnement pour la mise en place de la mesure 32 – Donner aux citoyens des données ouvertes de qualité qui répondent aux attentes – de l'axe 4 de la Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information.

## 1.2 Qu'est-ce qu'une donnée ouverte?

Les données ouvertes sont des données brutes, sous la forme de fichiers numériques, diffusées de manière structurée selon une méthode garantissant leur libre accès et leur réutilisation en vertu des conditions permises par leur licence. À ce titre, on ne doit pas confondre les contenus d'information (Word ou PDF) qui sont, en fait, des « documents » en format électronique, avec les « fichiers » de données ouvertes qui, eux, peuvent être exploités par des outils de gestion, d'analyse ou de visualisation de données.

## 1.3 Le Plan d'action pour un gouvernement ouvert 2017-2019

Le Secrétariat du Conseil du trésor, de concert avec le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, élabore présentement un plan d'action en gouvernement ouvert pour la période 2017-2019. Les engagements du plan considéreront notamment deux rapports à l'intention du gouvernement :

- ✓ le deuxième rapport de la Commission permanente de révision de programmes, [Cap sur la performance \(2015\)](#). La Commission constate, entre autres, que le gouvernement n'a pas encore institué de principe de diffusion proactive pour l'accès à l'information. La recommandation 6 propose donc de « poursuivre et d'accentuer l'action engagée pour accroître la transparence de l'État québécois ».
- ✓ le sixième rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information du Québec, [Rétablir l'équilibre \(2016\)](#). La Commission s'est notamment intéressée aux principes de la [Charte internationale des données ouvertes](#), à la protection de la vie privée, aux renseignements à caractère public et à l'anonymisation des données ouvertes.

Plusieurs principes du présent guide pourraient être précisés au cours de la période 2017-2019. De plus, certaines propositions qui y sont faites pourraient passer d'un caractère facultatif à un caractère plus officiel au cours de la même période.

## 2. Les bénéfices des données ouvertes

Le gouvernement du Québec est un des grands détenteurs de données de secteurs comme la santé, l'éducation, les ressources naturelles, l'environnement, les finances et l'administration publique. Lorsque ces informations sont diffusées en données ouvertes, elles peuvent servir de levier économique et soutenir le développement des services aux citoyens.

Plusieurs bénéfices et retombées peuvent être observés.

### Pour l'État :

- ✓ des études démontrent qu'une pleine utilisation des données ouvertes et des données massives permettrait une réduction de 15 % à 20 % des coûts administratifs et une hausse de 0,5 % de la productivité nationale<sup>1</sup>.

### Au Danemark, une stratégie en données ouvertes aux retombées économiques réelles

Le Danemark a été l'un des premiers pays à diffuser les registres et répertoires publics en données ouvertes. Dès 2002, la Danish Enterprise and Construction Authority a diffusé le répertoire des adresses danoises. En s'appuyant sur une analyse coût-bénéfice, il est estimé que le coût d'ouverture était de 2 M€ (3 M\$ CA) pour 14 M€ (20 M\$ CA) de bénéfices annuels.

Source : Danish Enterprise and Construction Authority. *The value of Danish address data*, 2010.

### Pour les ministères et organismes :

- ✓ diminution des demandes d'accès à l'information par la diffusion des données qui sont les plus souvent demandées.
- ✓ réduction des coûts par la simplification des échanges d'information entre organismes. Par exemple, plusieurs organisations utilisent les données ouvertes diffusées sur les contrats gouvernementaux ([SEAO](#)) afin de réaliser leur suivi.
- ✓ allègement des efforts ou des rapports récurrents, grâce au remplacement de certaines publications par des données ouvertes.
- ✓ développement à l'externe de services à valeur ajoutée qui n'ont pas à être réalisés par le gouvernement. Par exemple, l'application DOCTR a été développée afin d'informer la population sur le taux d'occupation des civières dans les urgences.
- ✓ interopérabilité des données ouvertes permettant de mettre en place des initiatives de collaboration entre organismes publics.

### Pour la population :

- ✓ accès à une information détaillée qui apporte une transparence de l'administration publique.
- ✓ émergence de solutions conçues par les utilisateurs, qui répondent aux préoccupations citoyennes et qui permettent d'élaborer de nouveaux produits et services. Par exemple, l'application Copilote, développée avec les données de géolocalisation des stationnements de la ville de Québec, permet de trouver rapidement une place de stationnement et d'en payer les frais directement.

---

<sup>1</sup> OCDE. *Data Driven Innovation Big Data for Growth and Well Being*, 2015.

## 3. Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités décrits plus bas sont sujets à modifications, puisque la Loi sur l'accès à l'information pourrait être modernisée prochainement. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi, cette section sera revue pour représenter les nouvelles modalités.

### 3.1 Le répondant en gouvernement ouvert

Pour mettre en œuvre le gouvernement ouvert, on retrouve un répondant dans chacune des organisations assujetties à la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement \(G-1.03\)](#). Le répondant est le point de contact avec l'équipe en gouvernement ouvert du (SCT). Il planifie et coordonne les activités d'identification, de priorisation et de diffusion de données ouvertes.

Le répondant doit exercer un leadership pour rassembler les gens interpellés dans les différentes étapes menant à la diffusion de données ouvertes. À ce titre, il doit travailler en étroite collaboration avec les lignes d'affaires pour identifier les données à haute valeur. Il doit aussi travailler avec la direction des technologies de l'information, les responsables de la sécurité et de la protection des renseignements personnels, la direction des communications et toute autre personne devant intervenir dans le processus décisionnel.

Le répondant doit aussi veiller à ce que les mises à jour des jeux se fassent selon les fréquences convenues. Enfin, il doit s'assurer, avec les intervenantes et intervenants désignés, que le processus de diffusion est optimal et automatisé le plus possible afin de minimiser les efforts récurrents de diffusion de données ouvertes.

### 3.2 Le groupe de travail pour l'identification, la priorisation et la diffusion des données ouvertes

Le groupe de travail vise à réunir les compétences nécessaires à la bonne conduite du processus de priorisation de données ouvertes. Sans recourir obligatoirement à des rencontres officielles, le répondant doit consulter en temps opportun les intervenantes et intervenants du groupe de travail afin d'obtenir des recommandations éclairées.

Nous suggérons au répondant en gouvernement ouvert d'aller chercher l'expertise des groupes déjà en place tels que le Comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels ou le comité de sécurité de l'information de son organisation.

Pour plus d'information sur la constitution du groupe de travail et sur les étapes auxquelles chacun des membres du groupe devrait participer, veuillez vous référer à l'annexe I [Contributions du groupe de travail sur la détermination, la priorisation et la diffusion des données ouvertes à chacune des étapes](#).

### 3.3 L'équipe en gouvernement ouvert du SCT

L'équipe en gouvernement ouvert du SCT est responsable de la mise en œuvre des principes fondamentaux d'un gouvernement ouvert, soit :

- ✓ accroître la transparence de l'État par la diffusion de données ouvertes;
- ✓ favoriser et encourager la collaboration, notamment par l'utilisation de données mises à la disposition de tous;
- ✓ soutenir la participation citoyenne, notamment dans l'élaboration de solutions innovantes mettant en valeur les données ouvertes.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, l'équipe en gouvernement ouvert offre un service d'accompagnement dans la réalisation des activités d'identification, de priorisation et de diffusion de données ouvertes.

Il est possible d'en faire la demande à tout moment à l'adresse suivante : [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca).

## 4. Le processus d'identification et de priorisation des données ouvertes

La présente section vise à soutenir les organismes du gouvernement du Québec dans la préparation d'un calendrier de diffusion de données ouvertes qui permet d'identifier et de prioriser les jeux de données qui seront diffusés sur le portail Données Québec.

Il est important de réunir les bonnes personnes lors de ces étapes, afin que les travaux se réalisent dans un délai raisonnable et aussi pour vous assurer de la pertinence et de la faisabilité de vos choix.

La préparation d'un calendrier de diffusion comporte trois grandes étapes :

- ✓ identification des sources d'information
- ✓ description préliminaire des jeux de données potentiels
- ✓ priorisation des jeux potentiels

### 4.1 Identification des sources d'information

La première étape consiste à lister les sources d'information de votre organisme afin de déterminer, dans un second temps, de potentiels jeux de données.

En quelques heures, la réalisation des étapes qui suivent vous permettra de découvrir et de lister l'information dont votre organisme est responsable.

Si vous avez déjà répertorié plusieurs jeux de données potentiels soutenant la mise en œuvre des priorités d'action en gouvernement ouvert, vous pouvez passer directement à la section [4.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels](#).

Les informations qui doivent être inscrites dans la liste sont les suivantes :

1. L'information publique publiée par votre organisation en fonction du cadre légal (généralement sous forme de documents) :
  - ✓ **Les documents énumérés dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels** : listez les informations, prévues à la section III de l'article 4 de ce règlement, que votre organisme diffuse déjà.
  - ✓ **Les registres, statistiques, cartes et autres informations dont votre organisme est légalement responsable** : listez les informations que votre organisme doit constituer en fonction du cadre juridique québécois. Ces informations sont parfois accessibles sur le site Internet de votre organisme, sous forme de document PDF, de moteur de recherche, de carte interactive ou autre.
2. L'information partagée ponctuellement :
  - ✓ **Les demandes récurrentes d'accès à l'information** : listez, avec votre responsable à l'accès à l'information, les demandes qui reviennent de façon régulière et qui contiennent des données.
  - ✓ **Les données que votre organisation partage par l'intranet de données (<http://intranet.donnees.qc.acrigeo/>)** : listez les jeux de données qui ont été partagés par votre organisation auprès d'autres ministères et organismes, sans être rendus publics.
  - ✓ **Les autres données partagées auprès des partenaires** : listez l'information que votre organisme partage sur une base régulière avec des organismes.
3. La liste des sources d'information répertoriées par votre organisation (généralement des données structurées) :
  - ✓ **Les projets de la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)** : la PARI présente au Secrétariat du Conseil du trésor les sommes que votre organisation prévoit dépenser, dans l'exercice en cours, pour réaliser ses projets en ressources informationnelles. Listez les projets intégrés à la PARI pour lesquels la diffusion de l'information en données ouvertes est prévue.
  - ✓ **Les sources d'information inscrites au registre de catégorisation des ministères et organismes** : ce registre catégorise les documents ou les systèmes de gestion de l'information, dont le niveau de confidentialité relatif à l'actif informationnel. Listez les actifs informationnels contenant principalement de l'information qui pourrait être publique.
  - ✓ **Les systèmes d'information déclarés au registre d'autorité de la sécurité de l'information des ministères et organismes** : ce registre relève la totalité des bases de données, des sites Internet et des systèmes d'information accessibles que vous détenez. Il vous permettra d'enrichir votre liste d'information.

## 4.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels

À partir de la liste que vous avez dressée à l'étape précédente, vous devez maintenant faire une première analyse de l'information recensée pour en dégager les jeux de données qui pourraient être diffusés. Les activités reliées à cette étape sont :

1. **Regrouper l'information en thèmes.** À partir de la liste d'information que vous avez constituée, déterminez les principaux thèmes pour lesquels vous possédez des données. Ceux-ci vous permettront de dégager vos principaux jeux de données. Voici quelques exemples :
  - données concernant des infrastructures;

- répertoire ou registre d'information;
  - bilan d'opérations.
2. **Vérifier l'existence de normes reliées aux thèmes et aux jeux identifiés.** Des normes définissent le contenu de jeux de données pour des thèmes précis. Respecter ces normes vous permettra de construire des jeux à très haut potentiel de réutilisation.
    - l'annexe II [Open Data Index](#) recense 13 jeux de données utilisés pour évaluer l'ouverture d'une administration publique ainsi que leurs principaux champs;
    - l'annexe III [Normes internationales mises en œuvre dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#) relève des normes reliées à divers domaines d'affaires de l'État (contrats publics, solidarité internationale et autres).
  3. **Déterminer le contenu des jeux de données.** Énumérez les principaux champs de vos jeux potentiels de données. On pourrait retrouver des informations telles que :
    - un identifiant unique, un nom, une description;
    - une date (exemple : la date de début ou de fin d'un événement);
    - un lieu (position géolocalisée, adresse postale);
    - des indicateurs (quantitatif, qualitatif).
  4. **Préciser les enjeux reliés à la protection des renseignements personnels (PRP).** Déterminez l'information nominative en vue de l'anonymiser ou de la retirer à une étape ultérieure.
  5. **Recenser les renseignements personnels à caractère public en vue de les retirer.** Certains renseignements personnels sont déclarés publics par diverses lois dans un objectif précis. Ces renseignements, compte tenu du cadre légal actuel, ne peuvent être inclus dans des jeux de données ouvertes. À cette étape, assurez-vous de les recenser en vue de les retirer avant la diffusion du jeu de données.
  6. **Recenser les renseignements confidentiels en vue de les retirer.** Précisez les modifications requises au jeu de données pour qu'il soit possible de le diffuser. Au besoin, à l'aide de la démarche du [Guide de catégorisation de l'information](#), vérifiez qu'une catégorisation de l'information du jeu potentiel permettrait de le diffuser en données ouvertes selon son niveau de confidentialité.
  7. **Vérifier que l'organisme détient les droits d'auteur.** Assurez-vous que votre organisme détient bien les droits d'auteur (patrimoniaux et moraux) relatifs aux données que vous prévoyez diffuser. À terme, cette étape vous permettra de vérifier que la [licence Creative Commons](#), désignée par le gouvernement du Québec, peut être appliquée à vos potentiels jeux de données.

Répétez ces étapes jusqu'à ce que vous ayez retenu environ dix à vingt jeux potentiels.

À la suite de cet exercice, vous aurez en main une série de jeux de données potentiels qui pourront être analysés à l'aide de la grille présentée à l'étape suivante : Priorisation des jeux potentiels.

## 4.3 Priorisation des jeux potentiels

L'étape de priorisation permet d'identifier les jeux qui feront partie du calendrier de diffusion. Cette étape est réalisée à partir du formulaire d'aide à la priorisation de la diffusion des jeux de données. Ce questionnaire à choix multiples donne des résultats sur deux axes, soit « Valeur du jeu » et « Simplicité de diffusion ». Les réponses au formulaire, sans être parfaitement exactes, doivent être précises. Vous pouvez télécharger le formulaire de priorisation des jeux de données à l'endroit suivant : <https://go.collaboration.gouv.qc/bibliotheque/documents/2016/07/formulaire>.

L'évaluation de l'ensemble des critères de priorisation devrait être réalisée en moins d'une heure par jeu. Les jeux qui auront obtenu davantage de points pour les critères « Valeur du jeu » et « Simplicité de diffusion » devront normalement être priorisés lors de l'élaboration du calendrier de diffusion. Consultez l'annexe I [Contributions du groupe de travail sur l'identification, la priorisation et la diffusion des données ouvertes à chacune des étapes](#).

### Axe « Valeur du jeu »

Les trois critères suivants font référence aux principes de transparence, de soutien au développement économique et de services aux citoyens, d'optimisation de l'administration publique et de réutilisation des données. Ces critères sont évalués selon différents choix de réponses accordant un pointage permettant de mesurer la valeur du jeu.

- ✓ **Transparence gouvernementale et orientations internationales** : des points sont alloués si vos jeux correspondent à des principes de transparence reconnus au Québec ou à l'international.
  - Le gouvernement a adopté le [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#), qui oblige les organisations à diffuser certaines informations sur leur site.
  - Des organismes internationaux ont aussi identifié des jeux de données à haut potentiel de réutilisation. Voir les annexes [Open Data Index](#) et [Normes internationales mises en œuvre dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert](#).
- ✓ **Potentiel de réutilisation** : un des grands objectifs des données ouvertes est la réutilisation des données par des groupes provenant de la population en général, du milieu de la recherche ou du domaine du développement d'applications. Les données ouvertes doivent servir de leviers économiques et de croissance. Certains critères sont nécessaires pour assurer la réutilisation, autant en termes de mise à jour que de besoins potentiels ou exprimés. C'est pourquoi des points sont accordés si votre intention est de faire des mises à jour qui permettent d'assurer la pertinence des données à long terme. D'autres points sont alloués pour la diffusion de données granulaires (non agrégées) et détaillées. Finalement, des points sont accordés si les jeux potentiels ont déjà été demandés par le public ou dans le cadre d'un hackathon.
- ✓ **Performance et optimisation de l'administration publique** : l'efficacité de la fonction publique peut être améliorée par les données ouvertes en réduisant les silos internes et en permettant le travail collaboratif entre les divers ministères et organismes. Des points sont accordés aux jeux lorsqu'ils incluent des données concernant :
  - les registres ou les listes contenant de l'information officielle (par exemple : le registre des municipalités, le registre des entreprises, la liste des organismes publics, la liste des appels d'offres) pour laquelle votre organisation considère être la référence ou la source principale. Lorsque les éléments du registre (ou de la liste) ont un identificateur unique (parfois nommé « clé » ou « index »), ce dernier doit être inclus dans le jeu de données afin qu'il puisse être utilisé comme clé de référence lors du croisement de jeux de données. Par exemple, chaque organisation a un numéro à quatre chiffres l'identifiant (SCT = 0160);

- les bilans de fonctionnement de votre organisation;
- les budgets ou les dépenses en lien avec votre organisation;
- les données statistiques pertinentes pour d'autres organismes publics;
- les cartes ou les données géospatiales.

## Axe « Simplicité de diffusion »

Les trois critères que vous trouverez plus bas font référence à des considérations techniques et fonctionnelles qui indiquent la charge de travail nécessaire à la diffusion d'un jeu de données de qualité. Les points sont attribués afin de mesurer le niveau de difficulté à diffuser pour chacun des jeux retenus.

- ✓ **Qualité de la source des données brutes** : la source des données diffère d'un jeu à l'autre et d'une organisation à l'autre. Le niveau de difficulté de l'extraction des données peut être très différent selon le système et, dans certains cas, demander un traitement manuel, dans un deuxième temps, afin que les données aient une valeur ajoutée. C'est pourquoi des points sont accordés selon le type de fichier et de système dans lequel sont conservées les données. D'autres points sont octroyés selon la manière de saisir l'information. Par exemple, les données peuvent être saisies manuellement, provenir d'une extraction d'un autre système ou être calculées automatiquement par le système.
- ✓ **Maturité à gérer le jeu de données proposé** : des points sont alloués selon que la méthode d'extraction des données est entièrement automatisée ou manuelle. Les extractions manuelles augmentent la charge de travail, puisqu'elles demandent des vérifications exhaustives pour assurer l'intégrité des données. D'autres points sont accordés pour la connaissance des métadonnées, soit les principaux éléments qui servent à documenter le jeu pour en faciliter la recherche et la réutilisation. Enfin, des points sont accordés selon la méthode de diffusion sur Données Québec, soit manuelle ou automatisée.
- ✓ **Considérations particulières** : des points sont accordés pour l'évaluation des limites d'accès, des restrictions d'utilisation de consultation, de reproduction, de publication ou de droits d'auteur. D'autres points sont accordés si le jeu peut être diffusé tel quel, sans besoin d'anonymisation. Finalement, d'autres points sont alloués en fonction de votre évaluation personnelle des efforts requis pour la première diffusion.

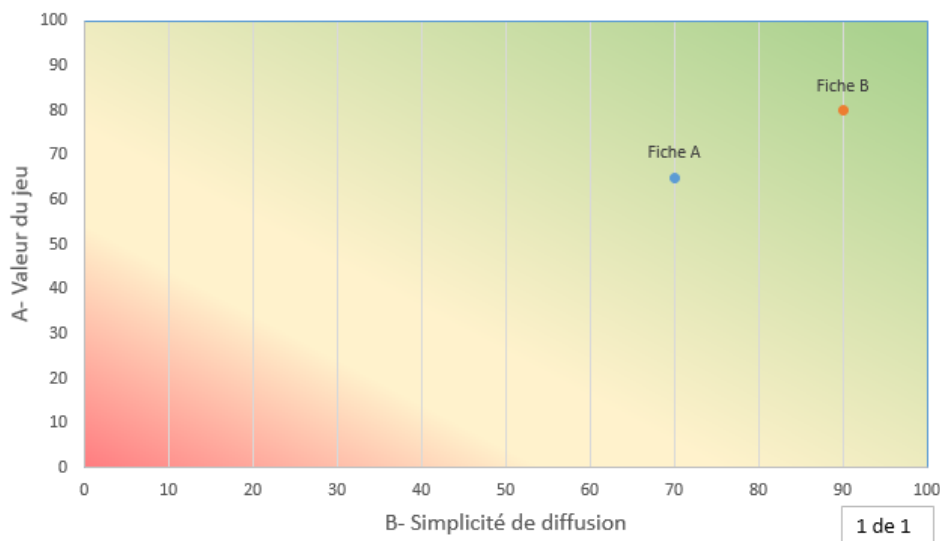
## 4.4 Construction du calendrier

Après la réalisation du questionnaire, vous obtiendrez un tableau de bord qui sera dressé automatiquement en fonction des points obtenus. Le pointage pour les axes « Valeur » et « Simplicité » permettra de visualiser sur un graphique dans quelle zone de priorisation se retrouve le jeu de données. Les jeux de données qui se retrouvent dans la partie supérieure droite (vert) devraient être diffusés à court terme, car ils ont plus de valeur et demandent moins d'efforts de diffusion. Dans le même ordre d'idée, les jeux se retrouvant dans la partie centrale (jaune) pourront être diffusés par la suite, alors que ceux qui sont dans la partie inférieure gauche (rouge) pourraient ne jamais être diffusés, parce qu'ils ont moins de valeur et que leur diffusion est plus complexe.

Lorsque moins de dix jeux potentiels se retrouvent dans les parties verte et jaune, il est recommandé de refaire l'étape [4.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels](#), afin de pouvoir en recenser dix à vingt autres, puis de les prioriser de manière à faire une évaluation avec un plus grand nombre de jeux.

À partir de ce graphique, vous pouvez maintenant construire votre calendrier de diffusion de données ouvertes pour identifier quels jeux seront diffusés au cours des trois prochaines années, en mentionnant le mois de diffusion de chacun des jeux.

**Figure 1 Outil d'aide à la priorisation de la diffusion des jeux de données**



## 5. Préparation des jeux de données

Il vous est maintenant possible de commencer les travaux en vue de la diffusion des jeux de données. Utilisez le calendrier de diffusion préparé précédemment pour planifier vos travaux de diffusion de données ouvertes. Pour chacun des jeux du calendrier, vous devrez réaliser les étapes qui suivent :

## 5.1 Détermination des champs

À l'étape « [4.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels](#) », vous avez déterminé les principaux champs de chaque jeu de données. Maintenant, vous devez choisir de façon précise les champs qui feront partie du jeu à diffuser.

Certains champs du jeu devront être retirés si les informations ne sont pas toutes de nature publique. Pour les champs que vous conserverez, vous devez déterminer la structure du jeu (ou l'ordre des champs) à diffuser.

Il est essentiel, à cette étape, de considérer que vos données doivent avoir un bon degré de granularité, c'est-à-dire qu'elles sont détaillées et complètes, pour maximiser leur potentiel de réutilisation, en vous assurant qu'elles respectent les exigences gouvernementales en termes de :

- ✓ **protection des renseignements personnels** : aucune information nominative ne doit être diffusée en donnée ouverte;
- ✓ **protection des renseignements personnels à caractère public** : aucun renseignement personnel à caractère public ne doit être diffusé en donnée ouverte;
- ✓ **sécurité de l'information** : aucune information confidentielle ne doit être diffusée en donnée ouverte;
- ✓ **droits d'auteur** : assurez-vous que la licence Creative Commons est compatible au droit d'auteur appliqué à vos données.

## 5.2 Extraction des données

- ✓ L'extraction du jeu de données doit se faire idéalement directement de la source de données brutes (base de données, système de gestion, etc.) en vue d'éviter les erreurs véhiculées par les transcriptions ou d'être dans l'obligation de faire des vérifications exhaustives du jeu de données avant sa diffusion pour s'assurer de son intégrité.
- ✓ Afin de réduire les efforts requis lors des mises à jour, il est recommandé d'automatiser l'extraction de votre jeu de données.
- ✓ Le jeu de données doit respecter les exigences énoncées dans le document [Lignes directrices sur la diffusion des données](#). Ces exigences concernent notamment le format des données et des fichiers.

## 5.3 Documentation du jeu (métadonnées)

Les métadonnées sont des données qui accompagnent les jeux afin d'en décrire le contenu et le contexte pour permettre de structurer la définition du jeu de données.

Dans cette optique, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a élaboré des profils de métadonnées gouvernementaux auxquels vous devez correspondre pour gérer le cycle de vie de l'information.

La fiche de métadonnées associée à un jeu est remplie lors de la diffusion du jeu sur le portail. Par contre, tout au long du processus d'identification, de priorisation et de préparation des jeux, vous aurez à déterminer les valeurs qui doivent être inscrites dans les métadonnées afin de les préciser lors de l'étape de diffusion sur le site Données Québec.

Par exemple, lors de l'étape [4.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels](#), vous devrez donner un titre et une description au jeu. Lorsque vous aurez choisi les jeux sur lesquels vous désirez

travailler, vous devrez décider des formats, de la fréquence des mises à jour, de la personne responsable du jeu et de la source des données, entre autres.

## 6. Diffusion des données ouvertes

### 6.1 Accéder à Données Québec

Si vous en êtes à votre première diffusion d'un jeu sur Données Québec, vous devez vous créer un compte. Pour ce faire, suivez la procédure inscrite à l'annexe IV [Se créer un compte sur Données Québec \(organisations participantes et utilisateurs\)](#).

### 6.2 Dépôt d'un jeu de données sur Données Québec

Lorsque vous vous apprêtez à diffuser un jeu, vous devez suivre la procédure à l'annexe V [Aide-mémoire Jeux de données et ressources](#).

Voici quelques consignes pour faciliter la diffusion :

- ✓ Il est préférable d'automatiser la diffusion par l'API afin de simplifier la charge de travail causée par les mises à jour. Un aide-mémoire à cet effet est disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/open?id=0B3HdXUv11u7HNzJoU1NnUmprdjA>.
- ✓ Il est conseillé de déposer vos fichiers directement sur le portail Données Québec plutôt que sur un de vos sites. Ceci permettra d'obtenir une meilleure performance en visualisation et un accès par API pour les fichiers en format CSV.

### 6.3 Vérifications

Lorsque le jeu de données a été créé dans l'environnement de préproduction :

- ✓ vérifiez la fiche de métadonnées du jeu afin de vous assurer qu'elle concorde avec le jeu à diffuser;
- ✓ vérifiez que le téléchargement fonctionne;
- ✓ vérifiez les différentes visualisations.

### 6.4 Transfert en production

- ✓ Pour demander le transfert d'un jeu de données dans l'environnement de production (site public) ou pour plus de détails sur l'automatisation des transferts en production, veuillez écrire à l'adresse [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca).

## ANNEXE I Contributions du groupe de travail sur l'identification, la détermination, la priorisation et la diffusion des données ouvertes à chacune des étapes

Activités	Répondant gouvernement ouvert	Domaines d'affaires	Ressources informationnelles	Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels	Sécurité de l'information	Communications et à la protection des renseignements personnels	Dirigeante ou dirigeant	Gestion documentaire
Liste des sources d'information	X	X	X	X		X		
Description préliminaire des jeux de données potentiels	X	X	X	X	X			
Priorisation des jeux de données potentiels	X	X	X	X	X	X		
Construction du calendrier de diffusion	X					X	X	
Détermination des champs	X	X	X	X	X			
Extraction des données			X					
Documentation du jeu	X					X		X
Diffusion des données	X		X			X		

## ANNEXE II Open Data Index (2016)

La description officielle en anglais est accessible à cette adresse : <https://index.okfn.org/methodology/>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Statistiques nationales		Principales statistiques concernant les indicateurs économiques et démographiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PIB (mise à jour trimestrielle)</li> <li>✓ Statistiques sur le chômage (mise à jour trimestrielle)</li> <li>✓ Population (mise à jour annuelle)</li> <li>✓ Statistiques de l'état civil sur les morts et les naissances (optionnel)</li> </ul>
Budget		Critères minimums pour la planification des dépenses pour la prochaine année : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Division par organismes publics</li> <li>✓ Division par programmes</li> </ul>
Législation	<a href="#">Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire</a>	Le contenu des lois et leurs amendements. <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indiquer la date d'adoption des lois et des amendements.</li> </ul>
Projets de loi	<a href="#">Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire</a>	Données requises <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contenu des projets de loi</li> <li>✓ Auteur</li> <li>✓ Étapes de cheminement</li> </ul> Données optionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décompte des votes</li> <li>✓ Transcription des débats</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Appels d'offres	<a href="#">Open Contracting Partnership (OCP)</a>	Critères minimums pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les soumissions en cours :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisme gouvernemental demandeur</li> <li>▪ Nom</li> <li>▪ Description</li> <li>▪ Statut</li> </ul> </li> <li>✓ Les contrats attribués :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organisme gouvernemental prenant</li> <li>▪ Titre du contrat</li> <li>▪ Description du contrat</li> <li>▪ Valeur du contrat</li> <li>▪ Nom du fournisseur</li> </ul> </li> </ul>
Résultats des élections	<a href="#">L'initiative de données électorales ouvertes</a>	Liste des critères, pour l'ensemble des élections, par bureau de vote : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Résultats (Nombre de votes par candidat)</li> <li>✓ Nombre de votes enregistrés</li> <li>✓ Nombre de votes invalidés</li> <li>✓ Nombre de votes nuls</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Cartes nationales	L'échelle 1 : 250 000 a été déterminée par la <a href="#">Société internationale de photogrammétrie et de télédétection</a>	Liste des critères requis à l'échelle de 1:250 000 (1 cm = 2,5 km) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Routes et circulation routière</li> <li>✓ Relief et hauteur</li> <li>✓ Frontières</li> <li>✓ Hydrographie</li> </ul>
Météo		Critères requis pour les prévisions des quatre prochains jours : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Température (moyenne et extrêmes)</li> <li>✓ Vent (direction et vitesse)</li> <li>✓ Précipitations (probabilité et quantité)</li> </ul>
Qualité de l'air	<a href="#">Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale 2005</a>	Émission de pollution potentiellement dangereuse pour l'humain dans au moins trois grandes villes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matières particulaires (MP)</li> <li>✓ Oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>)</li> <li>✓ Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)</li> <li>✓ Ozone (O<sub>3</sub>)</li> <li>✓ Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>✓ Composé organique volatil (COV) (Optionnel)</li> </ul>
Registre des entreprises	<a href="#">OpenCorporates</a>	Champs requis, mis à jour mensuellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom de l'entreprise</li> <li>✓ Identifiant unique de l'entreprise</li> <li>✓ Adresse de l'entreprise</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Adresses	<a href="#">Union postale universelle - Manuel de l'adressage et des codes postaux</a>	Champs requis mis à jour annuellement pour l'ensemble du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code postal</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Coordonnées (latitude, longitude)</li> </ul>
Organisation territoriale	<a href="#">UNGIWG</a> <a href="#">FAO Global Administrative Unit Layers (GAUL) project</a>	Le tracé des frontières avec les coordonnées (longitude, latitude) des zones administratives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Niveau 1 : État fédéral (Canada)</li> <li>✓ Niveau 2 : États fédérés (Québec)</li> <li>✓ Niveau 3 : Subdivision des États fédérés (Organisation territoriale du Québec)</li> </ul>
Qualité de l'eau		Critères de diffusion requis, par installation municipale de distribution d'eau potable : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coliformes fécaux</li> <li>✓ Arsenic</li> <li>✓ Fluorures</li> <li>✓ Nitrates</li> <li>✓ Matières dissoutes totales (MDT)</li> </ul>
Dépenses gouvernementales		Mensuellement, diffuser les informations suivantes pour chaque transaction effectuée : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Date</li> <li>✓ Organisme l'ayant effectuée</li> <li>✓ Nom du fournisseur</li> <li>✓ Montant</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Cadastres	<a href="#">Cadasta Foundation</a>	<p>La norme considère l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Plan cadastral<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Forme, structure et limites du lot</li><li>▪ Adresse du lot</li><li>▪ Numéro du lot</li><li>▪ Caractéristiques topographiques</li></ul></li><li>✓ Registre cadastral<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nom du propriétaire</li><li>▪ Numéro du lot</li><li>▪ Adresse du lot</li><li>▪ Date d'enregistrement / transaction</li><li>▪ Valeur (valeur lors de la transaction / impôt foncier)</li><li>▪ Type (public / privé)</li></ul></li></ul>

## ANNEXE III Normes internationales mises en œuvre dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

Voici une liste non exhaustive de normes d'intérêt appliquées par d'autres administrations publiques dans le monde.

Nom de la norme	Domaine d'affaires	États appliquant la norme dans le cadre du PGO
<a href="#">International Aid Transparency Initiative (IATI)</a>	Solidarité internationale	Canada (fédéral), Royaume-Uni
<a href="#">Open Contracting Partnership (OCP)</a>	Appels d'offres	Canada (fédéral), Montréal
<a href="#">L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)</a>	Économie des ressources naturelles	Québec, Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni (mise en œuvre de la mise à jour de 2016)
<a href="#">Global Biodiversity Information Facility</a>	Biodiversité	États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne

D'autres normes en fonction de la mission de votre organisme pourraient être considérées.

## ANNEXE IV      Se créer un compte sur Données Québec (organisations participantes et utilisateurs)

**Préalable** : vous devez avoir fourni une adresse IP à partir de laquelle vous souhaitez accéder à Données Québec, car l'environnement de préproduction n'est pas accessible au grand public.

**Utilisation** : la création d'un compte sur Données Québec permet d'accéder à l'environnement de préproduction du site. Selon les permissions accordées, vous pouvez faire différentes actions qui sont associées à votre organisation.

- 1) Rendez-vous à l'adresse : <https://rc.donneesquebec.ca>.
  - 2) Cliquez sur « se connecter », en haut à droite.
  - 3) Cliquez sur « Créer un compte, » à gauche.
  - 4) Remplissez les champs indiqués :
    - a) Code utilisateur
    - b) Nom complet (Le nom d'utilisateur ne doit contenir aucun espace ni caractère spécial.)
  - 5) Cliquez sur « Créer un compte ».
  - 6) Communiquez votre nom d'utilisateur au pilote pour vous faire attribuer les droits.
- Pour plus d'information sur le fonctionnement de CKAN, vous pouvez consulter <http://docs.ckan.org/en/latest/index.html>.

→ À titre informatif, un guide d'utilisation de CKAN peut être une source de référence pour exercer vos tâches : <http://docs.ckan.org/en/latest/user-guide.html>.

## ANNEXE V Aide-mémoire « Jeux de données et ressources »

Pour obtenir la dernière version de cette annexe, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://drive.google.com/open?id=0B3HdXUv11u7HNzJoU1NnUmprjA>.

### NOTE GÉNÉRALE

Avant de procéder à la diffusion d'un jeu de données sur Données Québec, veuillez prendre connaissance des Lignes directrices sur la diffusion des données ouvertes.

### NOTE CONCERNANT LES JEUX DE DONNÉES

Un jeu de données contient :





- une fiche descriptive comportant des informations appelées les métadonnées.
- une ou plusieurs ressources contenant les données. Ces ressources peuvent être des fichiers formatés de différentes façons (CSV, XML, etc.) ou des liens vers d'autres serveurs hébergeant les données. Pour connaître les formats de données recommandés, référez-vous aux Lignes directrices sur la diffusion des données ouvertes.

### NOTES CONCERNANT LES RESSOURCES

- Pour l'importation de fichiers (CSV, JSON, XLS, XML, etc.) de plus de 200 Mo, adressez-vous préalablement à [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca).
- Pour la visualisation interactive des données géomatiques de taille importante (GEOJSON, SHP, KML), l'opérateur du portail, soit l'équipe géomatique du ministère de la Sécurité publique et ses partenaires, met à votre disposition IGO-Navigateur (<https://www.donneesquebec.ca/igo/apercu/>), qui permet plus de possibilités de visualisation des différents formats de données géomatiques, notamment la prévisualisation des fichiers de taille importante (plus de 50 Mo). Pour utiliser l'outil IGO, adressez-vous à [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca).
- L'outil utilisé par CKAN pour la visualisation ne supporte pas les données hébergées sur un serveur FTP ou sur un serveur HTTPS sans certificat SSL. Pour permettre la visualisation de vos jeux de données sur Données Québec, il est recommandé d'utiliser une URL avec un accès HTTP sur le serveur.
- Les fichiers CSV déposés sur le serveur Données Québec seront intégrés dans la base de données (ou Datastore) de CKAN. Cela permet une meilleure exploitation des données CSV par des requêtes d'API. Pour plus d'information sur la base de données et sur l'API, vous pouvez consulter [l'aide-mémoire sur les API de CKAN](#).

## JEUX DE DONNÉES ET RESSOURCES

### Pour ajouter un jeu de données sur Données Québec

1. Connectez-vous à l'environnement de préproduction :  
<https://rc.donneesquebec.ca/recherche/fr/user/login>;
2. Sélectionnez l'onglet « Mes jeux de données »;
3. Cliquez sur le bouton  :
  - ✓ Remplissez les champs de la fiche descriptive indiqués<sup>1</sup>. Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque « \* ».
  - ✓ Note pour les champs « Titre » et « URL » :  
CKAN crée automatiquement l'URL de votre jeu de données à partir du titre que vous attribuez à votre jeu. Chaque URL doit être unique. Si le titre inscrit dans le champ « Titre » génère une URL déjà existante, un message d'erreur apparaîtra ainsi qu'une boîte vous invitant à modifier l'URL.
  - ✓ Note pour le champ « Visibilité » :  
Si vous choisissez l'option publique, le jeu de données pourra être vu par d'autres personnes de votre organisation ayant un accès dans CKAN. Si vous choisissez l'option privée, le jeu de données ne pourra être vu que par vous.
4. Cliquez sur le bouton  ;
5. Déposez le fichier en le téléversant (bouton  ) ou inscrivant le lien vers son lieu de dépôt (bouton  );
6. Remplissez les champs indiqués<sup>2</sup> :
  - ✓ Note pour le champ « Taille du fichier (en Mo) » :  
Il est important d'indiquer la taille (exacte ou approximative) du fichier en mégaoctets. Cette valeur est utilisée pour optimiser la visualisation des jeux de données.
  - ✓ Note pour optimiser la prévisualisation de fichiers JSON ou XML de plus de 5 Mo :

---

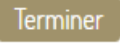
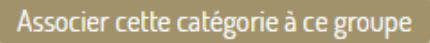
<sup>1</sup> Consultez le tableau 3 – Grille de corrélation des métadonnées associées au jeu de données des *Lignes directrices sur la diffusion des données ouvertes* (section 7.1) pour le détail de chacun des champs à remplir.

<sup>2</sup> Consultez le tableau 4 – Métadonnées associées aux fichiers des *Lignes directrices sur la diffusion des données ouvertes* (section 7.2.) pour le détail de chacun des champs à remplir.

Si les fichiers ne sont pas des données géolocalisées dans IGO ou des fichiers tabulaires CSV, il est recommandé d'ajouter un fichier échantillon de moins de 5 Mo formaté pour la prévisualisation.

- ✓ Note pour les choix de formats :

Les [Lignes directrices sur la diffusion de données ouvertes](#) sont la référence à suivre afin d'accroître les possibilités de croisement des données. Ainsi, les formats personnalisés, tels que « Fichier des données par rue », sont proscrits.

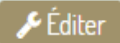
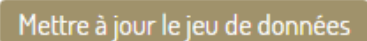
7. Cliquez sur le bouton  ;
8. Cliquez sur l'onglet « Catégorie » à côté de « Jeu de données » ;
9. Sélectionnez la catégorie (Économie et entreprises, Transport, etc.) à laquelle le jeu de données appartient ;
10. Cliquez sur le bouton  ;

Note : Répétez les étapes 8 à 10 si le jeu de données doit appartenir à plus d'une catégorie.

11. Pour faire passer le nouveau jeu de données sur le site en production ([www.donneesquebec.ca](http://www.donneesquebec.ca)), transmettez par courriel, à [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca), le nom du jeu de données à rendre public.

### Pour éditer ou supprimer un jeu de données sur Données Québec

À partir de l'onglet « Mes jeux de données » :

1. Cliquez sur le jeu de données à éditer ou à supprimer ;
2. Cliquez sur le bouton  , en haut à droite ;
3. Modifiez les champs souhaités si le jeu doit être édité, puis cliquez sur le bouton  ;

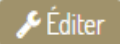
OU

Cliquez sur le bouton  pour supprimer le jeu de données, puis cliquez sur le bouton  ;

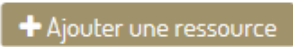
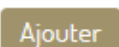
4. Afin de reproduire la suppression sur le site en production ([www.donneesquebec.ca](http://www.donneesquebec.ca)), transmettez par courriel, à [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca), le nom des jeux de données supprimés.

### Pour ajouter, éditer et supprimer des ressources d'un jeu de données

À partir de l'onglet « Mes jeux de données » :

1. Cliquez sur l'onglet « Mes jeux de données » ;
2. Cliquez sur le jeu de données à mettre à jour ;
3. Cliquez sur le bouton  , en haut à droite ;

4. Cliquez sur l'onglet « Ressources »;

5. Cliquez sur le bouton , remplissez les champs et cliquez sur .  
✓ Attention au champ « Taille du fichier (en Mo) » : il est important d'indiquer la taille (exacte ou approximative) du fichier en mégaoctets, puisque cette valeur est utilisée pour optimiser la visualisation des jeux de données.

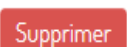

OU

Cliquez sur la ressource à éditer;

6. Modifiez les champs souhaités, puis cliquez sur le bouton 

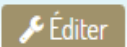

OU

Cliquez sur la ressource à supprimer;

7. Cliquez sur le bouton  pour supprimer la ressource, puis cliquez sur le bouton , en haut à droite.

### Pour ajouter une vue à une ressource d'un jeu de données

À partir de l'onglet « Mes jeux de données » :

1. Cliquez sur le jeu de données à mettre à jour;
2. Cliquez sur le bouton , en haut à droite;
3. Cliquez sur l'onglet « Ressources »;
4. Cliquez sur la ressource pour laquelle vous voulez ajouter une vue;
5. Cliquez sur l'onglet « Vue »;
6. Cliquez sur le bouton  et sélectionnez, dans le menu, le type de vue souhaité (Data Explorer pour une donnée tabulaire, Graph pour une donnée tabulaire et pour faire un graphique ou GeoJSON pour un fichier géomatique de taille inférieure à 5 Mo dans le format GeoJSON).
7. Remplissez les champs nécessaires;
8. Afin de reproduire l'édition ou la suppression sur le site en production ([www.donneesquebec.ca](http://www.donneesquebec.ca)), transmettez par courriel, à [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca), le nom des jeux de données (avec l'URL).

## Bibliographie

CHARTRE DES DONNÉES OUVERTES. [Charte des données ouvertes](#), 2016.

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC. [Rétablir l'équilibre](#), 2016.

COMMISSION DE RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES. [Cap sur la performance](#), 2015.

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information](#), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015.

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Lignes directrices sur la diffusion de données ouvertes](#), 2016.

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Guide de catégorisation de l'information](#), 2016.

## Textes législatifs

QUÉBEC. *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-21, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC. *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, chapitre G-1.03, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC. *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1, r. 2, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016, Québec, Éditeur officiel du Québec.



